

« Les aidant-es »

Un spectacle pour les aidant-es familiaux et/ou professionnel·les



Principes d'un spectacle de théâtre-forum

Nous jouons une première fois le spectacle, pour que chacun·e en saisisse le sens. Nos scènes disent des réalités qui ne nous conviennent pas et en dévoilent les enjeux. Elles sont construites comme des questions : comment faire pour changer cela ?

Nous rejouons une deuxième fois chaque scène. Dans la salle, pas des spectatrices et spectateurs passifs mais des actrices et acteurs du débat. Les spectatrices et spectateurs qui le souhaitent viennent sur scène remplacer le ou la protagoniste pour jouer leur point de vue et tenter de faire bouger les choses.

Faire forum, c'est s'essayer ensemble à l'action transformatrice et peser ses conséquences. C'est une assemblée et c'est une fête. C'est un acte à commettre ensemble. Pour que demain, les choses ne soient plus tout à fait comme avant.

Contenu

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Certification QUALIOPF pour les actions de formation
Adresse postale : 6 rue Camille Pelletan 92290 Chatenay-Malabry
Facebook <https://www.facebook.com/CompagnieNAJE/>
Courriel : contact@compagnie-naje.fr
site : www.compagnie-naje.fr Téléphone : 01 46 74 51 69



Ci-dessous, les séquences parmi lesquelles choisir pour composer l'intervention. Il faut compter 3 ou 4 scènes pour composer un spectacle d'environ 1h30 (forum avec le public compris)

Le temps de la visite : cette séquence n'est pas une séquence de forum, elle a été prévue comme introduction au spectacle.

La maman est en résidence de personnes âgées (la scène est modifiable et l'on peut jouer la maman vivant à son domicile car cela ne change rien). Son fils vient la chercher pour l'emmener à un repas en famille. Il est dans son rythme et elle dans le sien. Il est pressé et pour elle, tout prend du temps. Il s'agace.

Cette séquence ne fait pas l'objet de forum, elle nécessite 4 comédien·nes.

Quand tout y passe

Sa maman habite deux étages plus haut. Quand elle commence à perdre de l'autonomie, sa fille est là pour l'aider. Mais au fil des mois, puis des années, la maman devient de plus en plus dépendante. Sa fille n'a plus aucun temps pour elle et finit par craquer.

Cette séquence est jouée par 5 comédien·nes et l'animatrice du forum.

Lorsque l'aidante familiale devient maltraitante

La fille est devenue l'auxiliaire de vie de son père. La tâche est lourde et la maltraitance arrive. Une professionnelle d'une association intervient tous les jours pour la toilette. Elle se doute de quelque chose mais n'est pas sûre. Que peut-elle faire dans cette délicate situation ?

Cette séquence nécessite 5 comédien·nes et l'animatrice du forum.

Concilier vie professionnelle et aide

Elle est directrice d'école, elle vit tout à côté de ses parents et sa maman a des troubles cognitifs. C'est elle l'aidante. Elle prépare les repas de sa mère et de son père, passe le matin, le midi et deux fois le soir chez eux. Sans compter les imprévus qu'elle doit gérer. Son travail s'en ressent : elle s'absente de son travail. Ses collègues ont été très solidaires pendant la première année mais ils estiment que c'est à elle de trouver une solution. Sa sœur vient les mercredis voir ses parents mais ne veut pas faire plus.

Cette séquence est jouée par 5 comédien·nes et l'animatrice du forum.

Le rapt du déambulateur

La fille vient voir sa mère à l'Ehpad. La vieille dame se plaint de n'avoir pas eu le temps de manger son repas et sa fille demande aux personnel·les qui disent que non la maman a mangé comme tout le monde. Puis la vieille dame demande à aller aux toilettes et la fille s'aperçoit que le déambulateur n'est pas dans la chambre et qu'une protection a été mise à sa mère. Elle est très en colère et demande explication aux soignant·es. Il n'y a pas moyen de parler vraiment.

Cette séquence est jouée par 5 comédien·nes et l'animatrice du forum.

Solidarité familiale difficile

La maman vit chez son fils. Il est très pris par ses occupations professionnelles et a trop peu de temps pour elle. Elle a fait appel au service d'aide à domicile pour la toilette

(son fils est très pressé le matin et la brusque) et puis parce que ces longues journées de solitude lui pèsent.

Mais voilà cela va coûter un peu d'argent alors, quand le fils s'en rend compte, il décline et dit à sa maman qu'il va continuer à s'occuper seul d'elle (son magasin de fleurs ne fonctionne pas très bien et la pension de sa maman l'aide bien).

Cette séquence est jouée par 3 comédien·nes et l'animatrice du forum.

Le père

Une fille arrive chez ses parents et trouve sa mère, qui est très affaiblie depuis un moment, non habillée et toute tâchée. Son mari a perdu patience. Il est aidant, ne reconnaît pas qu'il est aidant et qu'il a besoin d'aide. Comment lui faire prendre conscience ?

Cette séquence est jouée par 3 comédien·nes et l'animatrice du forum.

La chute

Il est paraplégique à la suite d'un AVC. Sa femme s'occupe de lui ainsi que son fils qui ne vient pas très loin et se rend très disponible pour son père. Mais le fils a dû partir en déplacement. Le monsieur demande à son épouse de le lever pour aller aux toilettes car il ne veut pas utiliser le bassin. Elle n'a pas la force de le lever. Comme il insiste, elle essaie et il tombe au sol. Il faut alors appeler les pompiers. Les pompiers se déplacent pour la troisième fois et signifient clairement qu'il faut trouver une autre solution. L'épouse appelle alors le service d'aide-ménagère pour demander si quelqu'un peut venir quand il a besoin d'aller aux toilettes car l'aide-ménagère qui intervient n'a pas non plus la force de le lever, l'infirmière non plus et le kiné ne vient que deux fois par semaine. Ce ne sera pas possible, le service d'aide-ménagère ne peut pas assumer cette demande et conseille l'hospitalisation ou l'Épahd.

Cette séquence est jouée par 5 comédien·nes et l'animatrice du forum.

Le ménage non fait

L'agent vient pour nettoyer la chambre mais la personne âgée est déprimée et a besoin de parler alors l'agent finit par lâcher son balai pour écouter. Les enfants de la personne âgée viendront dire qu'on ne s'occupe pas assez bien de leur parent.

Cette séquence est jouée par 5 comédien·nes et l'animatrice du forum.

La toilette

La toilette est refusée par la personne âgée. L'agent·e et le fils de la dame sont là pour insister mais la dame ne veut pas. Que faire ?

Cette séquence est jouée par 3 comédien·nes et l'animatrice du forum

Les répits : cette séquence n'est pas une scène de forum, elle a été conçue pour faire une conclusion.

Un fils laisse sa mère dans la structure pour prendre quelques vacances. Il se sent très coupable. L'agent·e l'aide à conforter sa décision et l'assure que tout ira bien.

Cette séquence est jouée par 2 comédien·nes.

Lieu d'intervention et conditions techniques

Ces séquences peuvent être jouées dans tous lieux en capacité de réunir du public.

Temps d'installation : l'équipe doit pouvoir s'installer et répéter sur l'espace scénique déjà installé dès le matin de la représentation (si possible 3h avant).

Espace de jeu :

Plateau de jeu d'un minimum de 3 mètres de profondeur sur 6 mètres d'ouverture. Si l'espace du public n'est pas gradiné, le plateau de jeu doit être surélevé de 50 cm du sol si l'on prévoit plus de 60 spectateur·ices. En dessous de 60 spectateur·ices il est possible de faire sans estrade. Pour faire une estrade, il suffit de trouver neuf praticables pour monter la scène (ce sont des estrades de 1m sur 2m, réglables en hauteur). Il est nécessaire que cette estrade prévoie une marche pour y accéder.

Dans une salle équipée :

- Sonorisation : quatre voire deux micros d'ambiance (dits aussi multidirectionnels) sur pieds ou pendus.
- Lumières : plein feu régulier en lumière blanche.

Dans une salle non équipée : contactez-nous pour que nous voyons ensemble les conditions techniques nécessaires en fonction de votre public et de votre salle.

Conditions financières

Pour une représentation avec des séquences ne nécessitant pas plus de 4 comédien·nes et l'animatrice du forum : 2 000 €

Pour une représentation dont une ou plusieurs séquences nécessitent 5 comédien·nes et l'animatrice du forum : 2 400 €

Nous proposons des tarifs dégressifs pour une deuxième représentation du spectacle la même journée.

Il conviendra d'ajouter les repas de l'équipe (tarif SYNDEAC), et si le spectacle a lieu hors Ile-de-France, le remboursement des trajets SNCF 2ème classe, et l'hébergement lorsque l'aller-retour ne peut pas être fait dans la journée.

Nota : NAJE n'est pas assujettie à la TVA (Conformément à l'article 293 B du CGI)

Pour les conditions tarifaires liées à une création de scènes, contactez la compagnie.

Possibilités annexes au spectacle

La compagnie peut étudier l'opportunité de diriger un atelier avec un groupe de citoyen·nes ou de professionnel·les. Cet atelier peut aboutir à une création d'un théâtre-forum ou proposer un travail interne au groupe. Il devient ainsi possible de compléter le spectacle du répertoire de Naje par une ou plusieurs scènes créées par le groupe.

La compagnie peut créer une scène qui manquerait dans les scènes décrites ci-dessus.

Fiche administrative

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)

Adresse postale : 6 rue Camille Pelletan 92290 Chatenay-Malabry

Siège social : Chez Jean-Paul Ramat, 57 rue Roger Salengro 92160 Antony

Tél et fax : 01 46 74 51 69.

E mail : contact@compagnie-naje.fr

Site : <http://www.compagnie-naje.fr/>

N° SIRET : 412 376 477 000 11

CODE APE : 9001Z (arts du spectacle vivant)

Association loi 1901

Déclarée en Préfecture d'Antony le 14 mars 1997 sous le numéro 16109121

Journal Officiel du 5 avril 1997, article 1356

Président : Jean-Jacques HOCQUARD

N° de Formation professionnelle : 11 92 09 76 392

Licence d'entrepreneur du spectacle catégorie 2

Conditions générales de vente

La signature par le commanditaire de ce devis ou contrat et son envoi à NAJE valent acceptation du contrat. »

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

A la fin du dernier jour de l'action, la structure commanditaire reçoit par mail une facture correspondant à l'intégralité du coût de l'intervention. Il lui appartient alors de la régler selon les modalités habituelles de la compagnie (paiement par chèque ou virement à réception de la facture et, au plus tard, au trentième jour suivant la date de facturation).

Selon le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera exigée en cas de retard de paiement.

CONDITIONS DE RÉALISATION ET MOTIFS DE RESILIATION

Le devis ou le contrat prévoit les responsabilités des parties pour la réalisation de l'action.

En cas de manquement de la Compagnie à une quelconque de ses obligations imparties citées dans le devis ou le contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par le ou la commanditaire. La rémunération due à NAJE sera calculée proportionnellement au travail effectué.

En cas de manquement du ou de la commanditaire à une quelconque de ses obligations citées dans le devis ou le contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par la compagnie. La compagnie facturera alors les prestations réalisées, les prestations programmées sur le mois en cours et le mois suivant, plus un tiers des prestations programmées ultérieurement.

MODALITÉS D'ANNULATION

Si l'annulation intervient entre le jour de la signature du devis ou du contrat et à plus d'un mois avant la date de démarrage de la prestation, nous demandons un règlement à hauteur du tiers du prix convenu dans le devis ou le contrat.

Si l'annulation intervient entre un mois et quinze jours avant le démarrage de la prestation, nous demanderons un règlement à hauteur de la moitié du prix convenu dans le devis ou le contrat.

Si l'annulation intervient à moins de quinze jours avant le démarrage de l'intervention, nous demandons un règlement à hauteur de la totalité du prix convenu dans le devis ou le contrat.

En cas d'annulation pour force majeure, aucun dédommagement ne sera demandé de part et d'autre.

En cas d'annulation du fait de NAJE, il sera d'abord proposé à la structure commanditaire un report de l'intervention à une date ultérieure. Si le report n'est pas possible, seul le règlement des prestations déjà effectuées sera demandé.

Ces conditions générales de vente s'appliquent pour les spectacles, ateliers et formations non prises en charge par la formation professionnelle. Des conditions spécifiques pour les formations prises en charge par la formation professionnelle sont disponibles dans la partie formation du site.